



Est-ce que mon contrat de travail est valide?

Par **jessyca17**, le **04/03/2012 à 19:15**

Bonjour,
Je suis actuellement en remplacement d'un congé maternité depuis le 02/05/2011. mon contrat de travail n'a pas de date de fin. Il est noté que celui-ci prendra fin à la fin du congé maternité de Mme X. Je voulais savoir si ce contrat était bien dans les normes. Par exemple, si je trouve un autre travail que ce soit CDD ou CDI puis-je partir librement? Ai-je un délai de préavis à donner? Car je compte bien changer de travail car c'est une entreprise qui n'a pas d'avenir, soucis financiers. Vu que je suis jeune, j'aimerais pouvoir évoluer au sein d'une entreprise. Dans l'attente d'une réponse de votre part,
Cordialement.

Par **DSO**, le **04/03/2012 à 20:16**

Bonjour Jessica,
1- Votre contrat est tout à fait légal.
2- Le CD ne peut être rompu que d'un commun accord avec votre employeur, ou faute grave, ou force majeure, ou si vous justifiez d'une embauche en CDI.
Cordialement,
DSO

Par **jessyca17**, le **05/03/2012 à 13:27**

merci de m'avoir répondu aussi rapidement. Si je comprends bien, il faut que je reste dans l'entreprise jusqu'à la fin du congé maternité de Mme X?
Bonne journée
Cordialement

Par **DSO**, le **05/03/2012 à 13:41**

Oui, sauf si votre employeur est d'accord pour une rupture d'un commun accord.
Cordialement,
DSO